



INDISCRETION SUR COMPTE BANCAIRE

Par **regine59**, le **17/03/2012** à **17:51**

Bonjour,

Je reviens vers vous à nouveau

Voilà mon problème:

J'ai un compte joint avec maman depuis 1980(après le décès de papa)

mes soeurs veulent que maman leur montre son compte, mamans'y oppose formellement !

Cette semaine le conseiller de la banque m'a appelé pour me signaler qu'une personne se présentant comme une de mes soeurs voulait savoir qui a procuration sur ce compte.

Naturellement il a refusé en invoquant le secret professionnel.

Il m'a fait une description de la personne et cela me fait hésiter entre 2 personnes (soeurs)

N'étant pas sur de la personne, bien qu'ayant des doutes, puis-je déposer plainte contre X et auprès de qui (police ou procureur de la république)

Je vous remercie de vos conseils

Bien cordialement

Par **beta**, le **18/03/2012** à **00:03**

bonsoir,

attention le vol globalement n'existe pas en famille!

il est très difficile de faire falloir un acte pareil en justice.

le mieux serai soit de changer de banque soit de noter dans le dossier en rouge qu'il faut avoir une pièce d'identité pour avoir accès au compte.

sinon il reste la procédure d'usurpation d'identité la il y a un recoure.

cordialement